

Pass contraception : dès le 25 avril en Île-de-France

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 22 mars 2011

Tous les lycées et centres de formation des apprentis d'Île-de-France délivreront dès le 25 avril prochain les « Pass contraception » permettant aux mineurs de contourner l'autorité de leurs parents pour avoir accès à diverses formes de contraception. Il s'agit de la mise en œuvre d'une idée de Ségolène Royal, qui s'est heurtée en Poitou-Charentes, région qu'elle préside, à l'hostilité des rectorats qui ont refusé la distribution du Pass par les infirmières scolaires. On l'a confiée aux médecins – qui n'ont semble-t-il quasiment pas rencontré de demande...

L'Île-de-France a donc repris ce douteux flambeau en votant à une très large majorité, le 18 juin dernier, le principe de sa mise en place. Les groupes PS, Europe Ecologie-Les Verts, PCF, PG, MRC, PRG-MUP et Nouveau centre avaient voté pour. Les élus UMP n'avaient pas pris part au vote, mais ce refus n'est pas à prendre pour une posture de principe, puisque le 6 octobre dernier, une instruction du ministère de la Santé – dirigée encore par Roselyne Bachelot – appelait les agences régionales de santé (ARS) à faciliter l'accès anonyme et gratuit à la contraception pour les mineures. Toute la chaîne des personnels médicaux – médecins, infirmières, sages-femmes, biologistes, pharmaciens à qui seraient proposées des conventions en ce sens – y est appelée à s'impliquer. Et l'instruction précise : « A cet égard, la proximité des établissements d'enseignement du second degré constitue un élément favorisant l'accès des adolescents à la contraception. »

On est donc parti pour une extension bien plus large du « Pass contraception », quel que soit le nom qu'on lui donnera ici ou là.

Le projet est d'ailleurs porté par Ségolène Royal, certes, qui en est la figure emblématique après avoir elle-même, en tant que ministre, imposé la distribution de la pilule du lendemain dans les établissements secondaires, mais aussi par Bérengère Poletti, députée UMP des Ardennes, qui a répondu en février à l'appel du Dr Israël Nisand en faveur de la distribution anonyme et gratuite des moyens contraceptifs aux mineures. Elle « estime "indécent" d'offrir anonymement la pilule du lendemain et l'IVG aux mineures, alors que la contraception "régulière" reste payante ou remboursable partiellement mais sans anonymat » (si ce n'est dans les centres de Planning familial pas toujours « accessibles »), précise le site de Mme Poletti. Elle entend faire une proposition de loi au printemps : distribution anonyme et gratuite, et encore « codage » de la carte Vitale qui permettrait aux adolescentes de se faire rembourser la pilule à l'insu des parents, comme cela se fait déjà en Alsace sous l'impulsion de Nisand.

Comment ne pas parler ici d'incitation à la débauche promue – et financée ! – par les pouvoirs publics ? A quoi s'ajoute le mépris des droits des parents : on apprend que « les parents d'élèves » ont approuvé la mesure en Île-de-France lors de concertations menées par le

Conseil régional, mais l'autorité parentale est un droit propre aux parents et non un pouvoir démocratiquement exercé par je ne sais quelle instance plus ou moins représentative !

L'Ile-de-France, pionnière, investit d'importantes sommes dans ce qui est présenté comme une œuvre de prévention des grossesses précoces et de la progression non négligeable des avortements chez les mineures. Bel objectif de façade – mais il passe totalement à côté de la réalité : la France a une « couverture contraceptive » record et les avortements n'y diminuent pas. Présenter en outre toute jeune fille comme étant quasi automatiquement « sous contraception » (puisque c'est gratuit, facile d'accès et si fortement recommandé jusque dans les salles de classe), c'est envoyer un message simple : « La chasse est ouverte. » Ou encore : « Servez-vous. »

Concrètement, le Pass contraception est un carnet permettant l'accès gratuit à une consultation, une prise de sang, une analyse médicale en laboratoire et la délivrance d'un moyen contraceptif pendant trois mois : pilule, patch ou anneau vaginal, trois méthodes hormonales dont la dernière n'est pas actuellement remboursée par la sécurité sociale, trois méthodes qui ont un effet anovulatoire mais également anti-nidatoire, ce qui en fait des abortifs précoces potentiels. Le Pass peut être renouvelé une fois si la méthode choisie ne convient pas. Prix pour le contribuable francilien : de 59 à 204 euros par Pass en fonction de la méthode et de la durée.

Bien entendu, on fait... l'impasse sur les effets secondaires des contraceptions hormonales : l'embolie et la rupture d'anévrisme, entre autres, notamment chez les fumeuses ; le cancer du sein, risque officiellement reconnu ; risque écologique qui soudain n'est plus au centre de l'attention.

Une pétition en ligne permet de protester contre le Pass contraception (malibertedexpression.com) ; elle ne vise cependant que Ségolène Royal qui est certes emblématique dans l'affaire, mais qui n'en porte plus la responsabilité.

Article paru dans [Présent](#) daté du 23 mars 2011.

Mise à jour : Un addendum sur le site indique que la pétition sera également présentée également au rectorat d'Ile-de-France et au ministre de l'Education nationale, Luc Chatel.

© leblogdejeannesmits.